

AR Prefecture

047-200068930-20260625-2026E107MP-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u> Conseil Communautaire, Séance du : 25 juin 2026	L'an Deux Mille Vingt-Six, le 25 juin à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni en séance publique ordinaire à la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, Président
---	--

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier,
BEUVELOT Gérard, BORIE Sébastien, BOUQUET Thierry, BROUILLET Jean- Jacques,
CAPO- VIGIER Emmanuelle, CAYSSILLÉ Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, CORIOU Floriane,
COSTES Marie, DARTIGOLLES Hélène, GRIFFEILLE Martine, JURQUET Bernard, LAFON Joël,
LAGRÈZE Georges, LAPORTE Christian, LAPOUGE Maurice, LARIVIERE Yvette
LAURENT Nathalie , MALBEC Sébastien, MARSAND Michel , PAILLAS Lionel,
PINSOLLES Sophie, REGOURD Vanessa, ROSEMBAUM Marie-Claire, ROUBY Chantal,
SÉGALA Jean-François, SEMIROT Marie-Hélène, SICOT Maryse, SOTTY Caroline,
STARCK Josiane, Madame TALET Marie-Lou, TIJDENS Nantko, VIGOUROUX Nadine.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Messieurs LABROUE Cédric, PICCOLI Jacques, RANGER Pierre, MUCHA Jean-Luc,
Madame STREIFF Céline

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

LE CORRE José représenté par LAVERGNE Bernard

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Monsieur MAGNOL Éric procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François
Monsieur BLOT Michel procuration à Madame DARTIGOLLES Hélène
Monsieur COSTES Jean-Louis procuration à Madame TALET Marie-Lou
Monsieur DELPY Jean-Luc procuration à Madame CONGÉ Marie-Yvonne
Monsieur BORIE Daniel procuration à ROUBY Chantal
Monsieur REYNES Julien procuration à Monsieur TIJDENS Nantko
Madame CARRERE Nathalie procuration à Madame PINSOLLES Sophie

Secrétaire de Séance : SOTTY Caroline	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 38 Pouvoir(s) : 7 Votants : 45
--	--

**N°2026E107MP : MARCHÉ DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE - CHOIX
DU PRESTATAIRE**

Madame Marie COSTES, Vice-présidente, expose à l'assemblée que le marché concernant la fourniture
et la livraison des repas en liaison froide pour les écoles de Monsempron-Libos et de Fumel, l'accueil

AR Prefecture

047-200068930-20260625-2026E107MP-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

de loisirs sans hébergement Michel Delrieu et la crèche Pomme d'Happy de Fumel Vallée du Lot en groupement de commande arrive à échéance le 31 août 2026 et qu'il y a lieu de reconduire l'opération.

Elle précise que la crèche Souris Verte de Fumel Vallée du Lot a été intégrée dans le nouveau marché.

Elle souligne l'utilité du groupement de commande, encadrée par l'article L.1414-3 du CGCT (modifié par l'Article 39 de la Loi 2016-1691 du 09 décembre 2016), qui a pour vocation de mutualiser les besoins afin d'obtenir du prestataire retenu une prestation plus qualitative tout en favorisant les économies d'échelles.

A ce titre, elle rappelle que par délibération n°2026B67DGSBIS en date du 08 avril 2026, une convention a été signée avec la Commune de Monsempron-Libos, la Commune de Fumel et la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot, ce dernier étant désigné coordonnateur de l'opération.

Chaque entité a désigné les membres appelés à siéger à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) spécifique.

Un accord cadre à bons de commande avec un minimum et un maximum a été lancé en procédure formalisée en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique, le 27 avril 2026 jusqu'au 01 juin 2026 avec parution sur le BOAMP n°26-42517, le JOUE n° 294879-2026 et sur le profil acheteur de Fumel Vallée du Lot.

Conformément au Code de la Commande Publique, la CAO spécifique a été convoquée pour l'analyse des offres et s'est réunie le 23 juin 2026.

Eu égard aux éléments de l'analyse des offres présentée par les techniciens dans le respect des règles de la Commande Publique, les membres de la CAO spécifique proposent de retenir les sociétés suivantes :

➤ Lot 01 : Ecoles et Accueil de Loisirs Sans Hébergement

La société SAS API RESTAURATION dont la cuisine centrale se situe à Villeneuve sur Lot (47) qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse. Cette offre est ainsi décomposée selon les seuils fixés dans le CCTP :

Nombre de repas à livrer pour une année pour l'ALSH Michel Delrieu		
	Minimum	Maximum
Maternelles	1 500 u	2 500 u
Elémentaires	3 000 u	4 000 u
Adultes	500 u	1 000 u
TOTAL	5 000 u	7 500 u

Nombre de repas à livrer pour une année pour les écoles de Monsempron-Libos		
	Minimum	Maximum
Maternelles	7 000 u	10 000 u
Elémentaires self-service	12 000 u	17 000 u
Adultes	150 u	400 u
TOTAL	19 150 u	27 400 u

AR Prefecture

047-200068930-20260625-2026E107MP-DE
 Reçu le 30/06/2026
 Publié le 30/06/2026

Nombre de repas à livrer pour une année pour les écoles de Fumel		
	Minimum	Maximum
Maternelles	7 500 u	10 000 u
Elémentaires self-service	10 000 u	21 000 u
TOTAL	17 500 u	31 000 u

Fourniture de repas	Repas maternelles	Repas élémentaires	Repas adultes
Prix unitaire HT	3,72 €	3,87 €	4,12 €
Total HT*	83 700 €	162 540 €	5 768 €
Taux de la TVA	5,5 %	5,5 %	5,5 %
TVA	4 603,50 €	8 939,70 €	317,24€
TOTAL TTC*	88 303,50 €	171 479,70 €	6 085,24 €

*sur la base du seuil maximum

➤ Lot 02 : Crèches intercommunales

La société COMPASS GROUP France, agissant sous sa marque « SCOLAREST » dont la cuisine centrale se situe à Agen (47) qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse. Cette offre est ainsi décomposée selon les seuils fixés dans le CCTP :

Nombre de repas à livrer pour une année pour la Crèche Pomme d'Happy		
	Minimum	Maximum
Bébés	1 100 u	2 500 u
Grands	2 000 u	4 000 u
Goûter 1 composante	300 u	500 u
Goûter 2 composantes	800 u	2 000 u
Goûter 3 composantes	2 000 u	4 000 u
Total	6 200 u	13 000 u

Nombre de repas à livrer pour une année pour la Crèche Souris Verte		
	Minimum	Maximum
Bébés	100 u	500 u
Grands	100 u	500 u
Total	200 u	1 000 u

Fourniture de repas	Repas bébés	Repas grands	Goûter 1 composante	Goûter 2 composantes	Goûter 3 composantes
Prix unitaire HT	3,591 €	4,242 €	0,399 €	0,798 €	1,197 €
Total HT*	10 773 €	19 089 €	199,50 €	1 596 €	4 788 €
Taux de la TVA	5,5 %	5,5 %	5,5 %	5,5 %	5,5 %
TVA	592,52 €	1 049,90 €	10,97 €	87,78 €	263,34 €
TOTAL TTC*	11 365,52 €	20 138,90 €	210,47 €	1 683,78 €	5 051,34 €

*sur la base du seuil maximum

AR Prefecture

047-200068930-20260625-2026E107MP-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

Le marché est conclu pour l'année scolaire 2026/2027 et reconductible 3 fois.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire

1°) - Valide le choix de la Commission d'Appel d'Offres spécifique de retenir :

Pour le Lot 01 : Ecoles et Accueil de Loisirs Sans Hébergement

SAS API RESTAURATION
5 avenue Henri Becquerel
33700 Mérignac

Pour le Lot 02 : Crèches intercommunales

COMPASS GROUP France, agissant sous sa marque « SCOLAREST »
Direction Régionale
Immeuble Côté Ouest – Bâtiment A – 3^{ème} étage
5, Impasse des Mûriers
33700 Mérignac

Pour assurer la fourniture et la livraison des repas en liaison froide pour les écoles de Monsempron-Libos et de Fumel, l'accueil de loisirs sans hébergement Michel Delrieu et les crèches intercommunales Pomme d'Happy et Souris Verte.

Le montant unitaire des prix de repas est décomposé comme suit :

Lot 01 : Ecoles et Accueil de Loisirs Sans Hébergement			
Fourniture de repas	Repas maternelles	Repas élémentaires	Repas adultes
Prix unitaire HT	3,72 €	3,87 €	4,12 €
Taux de la TVA	5,5 %	5,5 %	5,5 %
Prix unitaire TTC	3,92 €	4,08 €	4,34 €

Lot 02 : Crèche intercommunales					
Fourniture de repas	Repas bébés	Repas grands	Goûter 1 composante	Goûter 2 composantes	Goûter 3 composantes
Prix unitaire HT	3,591 €	4,242 €	0,399 €	0,798 €	1,197 €
Taux de la TVA	5,5 %	5,5 %	5,5 %	5,5 %	5,5 %
Prix unitaire TTC	3,789 €	4,475 €	0,421 €	0,842 €	1,263 €

2°) – Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes au marché qui est conclu pour l'année scolaire 2026/2027, reconductible 3 fois par période de 12 mois ;

3°) – Précise que les crédits sont prévus au budget 2026 et suivants ;

4°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

AR Prefecture

047-200068930-20260625-2026E107MP-DE

Reçu le 30/06/2026

Publié le 30/06/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fumel, le 25 juin 2026

La Secrétaire de séance,

Caroline SOTTY



Le Président,

Jean-Jacques BROUILLET



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 30 juin 2026

Reçu en Préfecture le : 30 juin 2026

Publié ou Notifié le : 30 juin 2026
